



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juillet 2014

---

L'an deux mil quatorze, le 25 juillet, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Etaient présents** : MM. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOIN, Annick BIGUET, Aurélie RENOUST, Christian BARRACHIM, Edmond BERNARD

**Etaient absents** :

**Pouvoirs** :

**Est désigné secrétaire de séance** : Mme Aurélie RENOUST

<b>Date de convocation</b> : 17 juillet 2014	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> :
<b>Date d'affichage</b> : 17 juillet 2014	
	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

---

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

- ↳ Rapport annuel de l'assainissement par le SIVEER
- ↳ Validation du document d'information communal sur les risques majeurs
- ↳ Transfert de compétence optionnelle « bornes de recharge de véhicule électrique » au syndicat Energies Vienne
- ↳ Demande de modification du règlement du lotissement 1 Les Maladries
- ↳ Demande de voirie par M. Xavier JATIAULT
- ↳ Demande de voirie par M. Francis BONNEAUD
- ↳ Ajout d'un article à la délibération n°2014-029 régie manifestations
- ↳ Questions diverses

### **DELIBERATION 2014-044**

#### **Rapport annuel de l'assainissement par le SIVEER**

Monsieur le Maire rappelle les objectifs établis par le transfert de compétence au SIVEER voté en 2011.

Pour l'année 2013, il y a 7 523 m<sup>3</sup> d'eau facturées (soit une baisse de 7.96% par rapport à 2012). Il y a une station d'épuration et 2 pompes de relevage de 20m<sup>3</sup>/h. Le réseau s'étend sur 4.477km linéaire pour 134 branchements représentant 294 habitants desservis.

Par ailleurs, il y a eu un raccordement au réseau pour 452€ et une annulation de titre pour un montant de 106.53€.

Mme Aurélie RENOUST estime que le rapport fourni par le SIVEER n'est pas complet ; il manque des éléments chiffrés que la commune devrait remplir alors que la compétence a été donnée au SIVEER.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une étude diagnostic est en cours pour un montant de 29 120.00€ HT. Elle se situe notamment dans ses phases 3 et 4 avec un

rapport des visites de la caméra et une prospection des travaux à prévoir en fonction de leur priorité. Des travaux seront à envisager à l'issus du rapport sur le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, avec 8 abstentions,

- **de ne pas valider** le rapport annuel de l'assainissement et de **demander** des informations plus complètes au SIVEER

#### **DELIBERATION 2014-045**

##### **Validation du Document d'informations communales sur les risques majeurs**

Monsieur le maire présent le document d'information communale sur les risques majeurs établie par la direction département des territoires. Il est basé sur le document département actualisé en juin 2012 et informe des consignes de sécurité à suivre selon les risques majeurs identifiés et encourus pour la commune de Saint Martin L'Ars.

Selon le rapport, la commune de Saint Martin L'Ars serait concernée par 4 risques naturels (inondation, sismique, mouvement de terrain, tempête) et 2 risques technologiques (transport de matières dangereuses et nucléaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de valider** le document d'information communale sur les risques majeurs établie par la DDT.

#### **DELIBERATION 2014-046**

##### **Transfert de compétence optionnelle « bornes de recharge de véhicule électrique » au syndicat Energies Vienne**

Le syndicat Energies Vienne s'inscrit dans une démarche volontaire de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire. Il souhaiterait implanter 1000 bornes sur le territoire des la Vienne et des Deux-Sèvres.

Le coût de l'investissement pour l'implantation d'une borne de recharge électrique s'élève à 12 825.00€ HT avant obtention des subventions ; soit un coût net financier de 1 285.50€ HT.

Mme Aurélie RENOUST demande quel est le besoin effectif sur le territoire et notamment pour la commune de St Martin L'Ars

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, avec 1 abstention, 9 oui et 1 non :

- **que l'investissement est trop important** pour la commune de Saint Martin L'Ars bien que le projet paraisse intéressant
- **que la commune pourrait mettre à disposition** un espace afin d'installer une borne à titre gracieux à condition d'une prise en charge intégrale par le Syndicat Energies Vienne.

#### **DELIBERATION 2014-047**

##### **Demande de modification du règlement du lotissement 1 les Maladries**

Monsieur le Maire explique que suite à la demande de M. Jean-Pierre DELHOUME demeurant 2 rue des tilleuls à Saint Martin L'Ars pour installer un appentis sur son terrain et après consultation de la DDT, il est nécessaire de modifier l'article 6 concernant l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

**de modifier** l'article 6 du règlement du lotissement 1 les Maladries. Les constructions pourront être implantées en limite de propriétés.

**DELIBERATION 2014-048**  
**Demande de voirie par M. Xavier JATIAULT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 23 juin de M. Xavier JATIAULT demeurant Le bois de lareau 86150 Le Vigeant, demandant un empierrement du chemin communal se situant au lieu le Peux afin d'avoir une meilleur accessibilité pour aller à ses bâtiments agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de ne pas empierre** le chemin communal puisque le conseil municipal ne s'engage que pour des habitations.
- **d'accepter** que M. Xavier JATIAULT empierre le chemin à sa charge si besoin.

**DELIBERATION 2014-049**  
**Demande de voirie par M. Francis BONNEAUD**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 9 mai de M. Francis BONNEAUD, demeurant les alleux à St Martin L'Ars, demandant la pose d'une buse sur la RD 741 afin d'accéder à sa parcelle en toute sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

**de demander** conseil auprès du Conseil Général pour un avis technique. Le Conseil Municipal donnera une réponse à l'issu.

**DELIBERATION 2014-050**  
**Ajout d'un article à la délibération n°2014-029 régie manifestation**

Lors de la création de la régie vide grenier par délibération n°2012-068 en date du 30 juillet 2012 et de la modification de la régie vide grenier en régie manifestations par délibération n°2014-029 en date du 13 mai 2014, il avait été omis de mentionner la constitution d'un fond de caisse avant toute manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'ajouter** un article à l'arrêté de création de la régie manifestations :  
article 3-2 « un fond de caisse sera accordé avant chaque manifestation pour un montant de 300.00€ et demandé au préalable au trésorier de L'Isle Jourdain ».

**Questions diverses**

**Examen adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réussite à l'examen d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe de M. Jean Bernard BONNENFANT.

Sa nomination à ce grade sera effective dès acceptation de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Vienne.

Le conseil municipal félicite son agent

**Concours adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réussite au concours d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe de Mme Hélène PIC-DIOT.

Sa nomination en tant que stagiaire sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et sa titularisation à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Le conseil municipal félicite son agent.

**Bilans fêtes du village et 14 juillet**

Monsieur le Maire présente les bilans financiers de la fête du village et du 14 juillet

### Fête du village du 15 juin

DEPENSES			RECETTES	
Festimagic	structure gonflable	210,00 €	buvette	375,00 €
Panier d'isa	divers	136,69 €	repas	24,00 €
intermarché	divers	309,10 €		
Demont	viande	174,51 €		
CDV	saucisses	275,37 €		
Moigner	salades	99,00 €		
Flash dance	sono	250,00 €		
CLELI boissons	boissons	251,92 €		
Naud	tartes+pains	254,66 €		
Eko vidéo	dvd	35,82 €		
<b>TOTAL</b>		<b>1 997,07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>399,00 €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>- 1 622,07 €</b>		

### Fête du 14 juillet

DEPENSES			RECETTES	
CLELI boissons	boissons	203,95 €	buvette	316,57 €
MACE Cédric	animation	300,00 €		
RUGGIERI	feu d'artifice	1 600,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>2 103,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>316,57 €</b>
<b>SOLDE</b>		<b>- 1 787,38 €</b>		

### **Remerciement du comité des fêtes**

Monsieur le maire donne lecture du courrier en date du 30 juin 2014, du comité des fêtes de St Martin L'Ars qui remercie le conseil municipal d'avoir accordé une subvention d'un montant de 200.00€.

### **Programme de formation des élus**

Vienne Services en partenariat avec l'association des maires de la Vienne organise des formations pour les élus dont le programme du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 est disponible.

### **Choix du carrelage et faïence salle polyvalente**

Afin que le carreleur, M. Jean Louis DELHOMME puisse commander la faïence et le carrelage pour la rénovation de la salle polyvalente, il est nécessaire de faire un choix suivant les échantillons proposés.

Carrelage sanitaires : 30\*30 mogano

Carrelage salle : 30\*30 mogano

Carrelage cuisine : 30\*30 branco neve

Faïence cuisine : move marfin et une bande au dessus du plan de travail de move taupe

Faïence sanitaire : move aluminio

### **Maison du bourg**

L'entreprise Galbois avec l'aide de l'entreprise Thevenet ont fait parvenir un devis pour la destruction d'une partie du mur pour un montant de 14 820.00€ TTC.

Mme MAILLARD a envoyé un mail indiquant qu'elle avait choisi le devis de l'entreprise BP construction pour la démolition du mur et la reconstruction. Les travaux devraient commencer en septembre.

### **Au fil des notes**

Le 30 juillet, il faut préparer pour 40 personnes le repas à 17h ainsi que le verre de l'amitié.

2 scènes seront montées. Les agents iront en chercher une le matin à Luchapt.